

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 673-11

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 673-11 INTITULÉ: RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE UNIFAMILIALE RU-29 ET LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-3 À MÊME LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-1.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée:

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 16 août 2011, d'un premier projet de règlement portant le numéro 673-11 modifiant le règlement de zonage 647-10, afin de créer la zone résidentielle unifamiliale RU-29 et la zone semi-industrielle IL-3 à même la zone semi-industrielle IL-1., tiendra une assemblée publique de consultation le 6 septembre 2011, à compter de 19h45, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, 575, rue Principale, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

QUE ce projet de règlement comporte une disposition qui s'applique à la zone IL-1 et à ses zones contiguës de la municipalité;

La description, ainsi que l'illustration de cette zone sont disponibles au bureau du service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Amable.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-AMABLE, CE 25^e JOUR D'AOÛT 2011.

Carmen McDuff
Secrétaire-trésorière adjointe